Bulletin d'information

AGRICULTURE

Cher-e-s collègues,

Enseignant(e) s d'EPS au ministère de l'agriculture, vous allez être les actrices et les acteurs de l'avenir du métier.

En effet, vous allez élire pour un mandat de 4 ans vos représentants qui siégeront pour défendre vos droits et nôtre métier dans les différentes commissions et les comités techniques.

Le SNEP associé au SNETAP au sein de la FSU, a pesé depuis les dernières élections professionnelles pour renforcer la place de l'EPS dans le système éducatif. Le moment fort a été le décret sur le sport scolaire publié le 7 mai 2014 qui renforce le forfait AS dans notre service.

Egalement, c'est 55 contractuels dans l'enseignement agricole qui ont été dé précarisé sur les deux dernières années et 120 postes de la liste complémentaire au CAPEPS rénové qui ont été attribués après l'intervention du SNEP.

L'action du SNEP-FSU contribue à améliorer nos conditions de travail. Les référentiels sur les installations sportives en sont l'illustration.

Le SNEP FSU est marqué historiquement par son implication sur les programmes scolaires et organise un colloque le 20 et 21 novembre 204 sur« quels programmes EPS pour une école de la réussite ? ».

Des initiatives aussi diversifiées autour du thème « le sport n'est pas une sous-culture ! » ou le stage « tuteur et stagiaires » marquent la richesse et la diversité de notre activité syndicale.

Si les enseignants d'EPS n'avait pas la possibilité d'intervenir sur toutes les préoccupations en s'appuyant sur un syndicat représentatif puissant et actif où en serait notre discipline, notre métier , notre profession ?

Avec le SNEP-FSU une profession rassemblée et engagée, ça change tout !!!!

Entre le 27 novembre et le jeudi 4 décembre 2014, nous vous invitons à « qualifier » la FSU en votant pour le SNEP et / ou le SNETAP !!!

Joseph Boulch

Sommaire :

Edito…..……..…….....p 1

Elections pro……....p 2-3

Résultats du mouvement...p 4

Syndicalisation……..……..p 4

Du 27 novembre au 4 décembre, vous voterez plusieurs fois !

Vous êtes PEPS ou Agrégé détaché au MAAP

Les instances à pourvoir	P EPS détachés	Agrégés détachés	Modalités de vote. Quand ?	SNEP et FSU se présenteront sous la forme de :
Comité Technique Ministériel (CTM).	X	X	Vote à l'urne dans l'établissement le 4 décembre.	Liste FSU
Comité Technique de l'Enseignement Agricole (CTEA)	X	X	Vote à l'urne dans l'établissement le 4 décembre.	Liste FSU avec des candidats SNEP et SNETAP
Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN) de son corps.	X	X	VOTE Electronique du 27 novembre au 4 décembre. (ci-dessous pour les modalités).	Liste du SNEP FSU pour les professeurs EPS. Liste commune SNEP-SNES - SNESUP pour les agrégés.
Commission Technique Régionale de l'Enseignement Agricole (CTREA)	X	X	Vote à l'urne dans l'établissement le 4 décembre	Liste FSU avec des candidats SNEP et SNETAP

Vous êtes PCEA EPS en poste dans les établissements d'enseignement agricole

Les instances à pourvoir	PCEA	Modalités de vote. Quand ?	SNEP et FSU se présenteront sous la forme de :
Comité Technique Ministériel (CTM).	X	Vote à l'urne dans l'établissement le 4 décembre	Liste FSU avec des candidats SNETAP
Comité Technique de l'Enseignement Agricole (CTEA)	X	Vote à l'urne dans l'établissement le 4 décembre	Liste FSU avec des candidats SNEP et SNETAP
Commission Administrative Paritaire des PCEA	X	Vote par correspondance dès réception du matériel de vote avant le 4 décembre 2014.	Liste SNETAP toutes disciplines confondues
Commission Technique Régionale de l'Enseignement Agricole (CTREA)	X	Vote à l'urne dans l'établissement le 4 décembre	Liste FSU avec des candidats SNEP et SNETAP selon les régions

Vous voterez plusieurs fois ! *(suite)*

Vous êtes contractuel d'Etat ou en CFA et CFPPA dans un établissement agricole

Les instances à pourvoir	Agent Contractuel Etat	Agent CFA CFPPA	Modalités de vote. Quand ?	SNEP et FSU se présenteront sous la forme de :
Comité Technique Ministériel (CTM)	X	X	Vote à l'urne dans l'établissement le 4 décembre	Liste FSU avec des candidats SNETAP
Comité Technique de l'Enseignement Agricole (CTEA)	X	X	Vote à l'urne dans l'établissement le 4 décembre	Liste FSU avec des candidats SNEP et SNETAP
Commission Consultative Paritaire (CCP)	Vote pour une CCP Nationale	Vote pour une CCP régionale des catégories A	Vote par correspondance dès réception du matériel de vote avant le 4 décembre 2014.	Liste FSU toutes disciplines confondues.
Commission Technique Régionale de l'Enseignement Agricole (CTREA)	X	X	Vote à l'urne dans l'établissement le 4 décembre	Liste FSU avec des candidats SNEP et SNETAP selon les régions.

Pour les enseignants détachés P EPS et Agrégé :

Modalités du vote électronique.

Attention ! Pour le vote électronique, vous disposez d'une nouvelle adresse qui doit être activée !

Cette adresse permettra également au ministère de communiquer avec vous sur l'évolution de votre carrière .

Le vote ne se fait pas par votre adresse educagri mais par une nouvelle adresse de messagerie.

Tout collègue titulaire doit préalablement se rendre sur *http://webmail.education.fr*. Il suffit pour votre identifiant (adresse mail) de taper dans la fenêtre : *prenom.nom@education.fr* , le mot de passe est en fait votre NUMEN (que vous devrez changer ultérieurement).

C'est sur cette messagerie que vous recevrez (dans boite de réception) la démarche à suivre pour voter (invitation à ouvrir un compte électeur). Une procédure est à votre disposition sur le site du SNEP. Si vous rencontrez un problème, contactez le secrétariat de votre établissement ou alors connectez-vous au site web du SNEP qui vous permet aussi d'ouvrir votre compte.

Une fois celui-ci ouvert, vous recevrez une confirmation à effectuer par mail. Par la suite, un identifiant personnel de vote et la démarche à effectuer par internet pour voter vous sera adressée sous pli postal, à votre adresse personnelle.

N'hésitez pas à nous contacter si nécessaire !

thierry.raynal@educagri.fr
07 87 00 78 18
joseph.boulch@educagri.fr

Résultats du mouvement agri 2014

La CAP de mobilité s'est réunie le 11 février 2014. Le mouvement a été dense comparé aux années précédentes. En effet, les 43 collègues lauréats au concours réservé ont obtenu leur première affectation.

Même si certaines d'entre-elles ont entraîné des situations personnelles complexes, nous noterons aussi que 31 collègues ont obtenu leur premier ou deuxième vœu.

Le mouvement a été complété par 9 mutations de collègues titulaires.

Avec le SNEP-FSU,
une profession rassemblée et engagée,
ça change tout !

Du 27 novembre au 4 décembre, je vote SNEP et FSU

SYNDICALISATION 2014-2015

SNEP - 76 RUE DES RONDEAUX 75020 PARIS

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de la cotisation

IDENTITE — sexe: F M — date de naissance: / /19

nom
nom de JF
prénom
ADRESSE — auxiliaire
voie
complément d'adresse
code postal et localité
@dresse mèl
☎ fixe : — ✆ mobile : 0

ENVOI du BULLETIN
☐ adresse personnelle ☐ adresse établissement
☐ Je ne souhaite pas recevoir le bulletin syndical en version papier, mais être averti de sa parution à l'adresse électronique ci-dessus, pour le télécharger sur le site du SNEP.
☐ Je ne souhaite pas recevoir les hors série "Contre Pied" en version papier, mais être averti de leur parution à l'adresse électronique ci-dessus, pour les télécharger sur le site du SNEP.

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION ou ZONE DE REMPLACEMENT

code établissement
nom
voie
code postal et localité

ECHELON ou Groupe pour les retraités

SITUATION ADMINISTRATIVE

TZR	POSTE FIXE	CONGES Par. - Form. - Autre	DISPO
SIT. PARTICULIERE		CPA : 50% 70% 80%	
PROF de SP. STAGIAIRE	PROF STAGIAIRE	AGREGE STAGIAIRE	TPS Partiel : heures ou %

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au : SNEP - Service Informatique, 76 rue des Rondeaux 75020 PARIS

date
signature

COTISATIONS SNEP METROPOLE 2014-2015

◆ Collègue exerçant en DOM, COM,ETRANGER : se reporter à la grille spécifique

Catég/Echelon	1	2	3	4	5	6 / A1	7 / A2	8 / A3	9	10	11
Prof : EPS - Sport & Agri- ENS	Stag CAPEPS ext		137 €	144 €	152 €	156 €	166 €	178 €	190 €	205 €	220 €
Prof : Hors Classe	166 €	188 €	201 €	215 €	233 €	248 €	262 €				
Bi-admissible			141 €	148 €	157 €	168 €	177 €	190 €	205 €	221 €	231 €
Agrégé - CTPS	Stag AGREG ext		160 €	174 €	186 €	199 €	213 €	229 €	246 €	262 €	275 €
Agrégé Hors Classe	220 €	233 €	246 €	262 €	275 €	295 €	307 €	323 €			
AE-CE-PEGC		114 €	121 €	126 €	132 €	139 €	145 €	153 €	161 €	171 €	181 €
CE-PEGC Hors Classe			171 €	181 €	205 €	220 €					
CE-PEGC Classe Ex.	205 €	222 €	233 €	248 €	262 €						
MA et CDI	101 €	109 €	112 €	120 €	128 €	135 €	145 €				

AUTRES SITUATIONS

◆ Prof EPS stagiaires - Prof de Sport stagiaires à l'externe : **100€**
◆ Agrégés stagiaires sur premier poste : **110€**
◆ Vacataire **42 €** - Contractuel **42 €**
◆ Congé formation : **100€** - Congé parental - Disponibilité : **42€**
◆ Tps partiels : selon échelon et quotité de service
◆ Stagiaires non reclassés : selon echelon de la catégorie d'origine
◆ CPA nouvelle formule : 50%, 70% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA)

ABONNEMENT BULLETIN 60 euros

◆ Non titulaire non réemployé **30€**
◆ Etudiant (fournir un justificatif) **30€**

CATEGORIE PROFESSIONNELLE

PROF EPS	PROF Hors Cl.	Prof Stagiaire	
AGREGE	AGR Hors Cl.	BI-ADMISSIBLE	AGR Stagiaire
CE	CE Hors Cl.	CE Classe Ex.	
PROF de Sport	PROF de Sport Hors Classe	CTPS	PROF de Sport Stagiaire
PCEA Agri			
NON TITULAIRE	CONTRACTUEL	MA - CDI	VACATAIRE
RETRAITE			

Retraités et Contrats Locaux HDF

Montant du traitement net ou de la pension mensuelle

	Groupe	Cotisation
Inférieur à 1000€	1	47 €
entre 1001€ et 1300€	2	64 €
entre 1301€ et 1550€	3	79 €
entre 1551€ et 1800€	4	90 €
entre 1801€ et 2050€	5	99 €
entre 2051€ et 2300€	6	113 €
entre 2301€ et 2500€	7	129 €
entre 2501€ et 2700€	8	143 €
entre 2701€ et 2900€	9	155 €
supérieur à 2900€	10	163 €

JE CHOISIS DE PAYER MA COTISATION

Par chèque(s) en une ou plusieurs fois à l'ordre du SNEP — **Nombre de chèques (maximum 5):** ☐

Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois. Remplissez le mandat ci-dessous — **Nombre de prélèvements (maximum 5):** ☐
1er mois de prélèvement — **Les prélèvements se font le 5 de chaque mois jusqu'au 5 juin**

ATTENTION LE PRELEVEMENT EST RECONDUIT AUTOMATIQUEMENT CHAQUE ANNEE. VOUS DEVEZ NOUS INFORMER DE CHANGEMENTS EVENTUELS

PRELEVEMENT MANDAT

« En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SNEP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.
« Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque »

Nom
Prenom
Adresse
Compl. Adresse
Code Postal - Ville
Pays
Code IBAN
Code BIC

Paiement : ☒ Recurrent — **MERCI DE JOINDRE UN RIB**
NE RIEN INSCRIRE CI-DESSOUS

Pour le compte du

SNEP
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS

Ref : Cotisation SNEP

à: le :
Signature

Syndicalisation

En cette année d'élection professionnelle, le renforcement de l'adhésion au SNEP sera un signal fort de mobilisation pour appréhender les échéances à venir.

Le travail syndical de ces dernières années a été consacré par la parution du décret sur le sport scolaire, par la titularisation de 44 collègues en 2013, 11 en 2014 et la perspective de nouvelles titularisations en 2015.

De nombreux dossiers restent à porter, le dégel du points d'indice, les conditions de travail, les installations sportives, etc…

Le SNEP est toujours mobilisé sur ces dossiers et a besoin de l'ensemble des forces de la profession pour poursuivre son mandat.

Adhérer au SNEP, c'est une démarche militante pour porter haut et avec enthousiasme notre métier.

PS : Votre adhésion est déductible des impôts à hauteur de 66%.